

Préservation de la fertilité

Coordination des demandes :

Secrétariat du laboratoire de biologie de la reproduction

Maternité Régionale Universitaire de Nancy

Tél 03 83 34 43 09 Fax 03 83 34 44 09

La Maternité Régionale Universitaire de Nancy est un établissement autorisé par l'Agence Régionale de Santé à pratiquer les actes de conservation à visée autologue de gamètes et de tissus germinaux. Cette activité s'adresse à des patient(e)s exposé(e)s à un risque d'altération de la fertilité, notamment dans le cadre d'un traitement anti-néoplasique.

Différentes options peuvent être discutées en fonction de l'âge, du sexe, du type de traitement prévu, de son indication, ainsi que du degré d'urgence à débiter le traitement potentiellement stérilisant.

Sur le plan masculin

Patients adultes ou mineurs pubères

- Congélation de sperme après recueil par masturbation au laboratoire de biologie de la reproduction de la Maternité.
- Congélation de sperme obtenu par vibromassage ou électrostimulation au laboratoire de biologie de la reproduction de la Maternité.
- Congélation de spermatozoïdes obtenus à partir d'une biopsie testiculaire réalisée au service d'urologie du CHU.

Réutilisations possibles :

- Insémination artificielle
- FIV ICSI

Patients mineurs prépubères

- Congélation de pulpe testiculaire dans le cadre d'un protocole de recherche (protocole « PROSPERMA »), limité aux patients âgés de 2 à 16 ans, avec indication cancéreuse, déjà traités antérieurement et candidats soit à une allogreffe de cellules souches hématopoïétiques (CSH), soit à une intensification avec autogreffe de CSH.

Sur le plan féminin

Patientes adultes uniquement

- Fécondation in vitro avec congélation embryonnaire, si vie commune de deux ans et en absence de contre-indication à une stimulation hormonale et un report du début du traitement prévu de 2 à 4 semaines.

Réutilisations possibles :

- Transfert d'embryons cryoconservés (TEC)

Patientes adultes et mineures postpubères (éventuellement)

- Congélation d'ovocytes matures, par congélation lente ou par vitrification (lorsqu'elle sera autorisée dans ce contexte) en absence de contre-indication à une stimulation hormonale et un report du début du traitement prévu de 2 à 4 semaines.
- Congélation d'ovocytes prélevés au stade immature (en phase folliculaire ou en phase lutéale du cycle) et maturés in vitro (technique non encore réalisée à la Maternité – centre le plus proche : hôpital Antoine Béclère, Clamart).

Réutilisations possibles :

- FIV-ICSI, suivie de TEC

Patientes adultes et mineures

- Congélation de fragments de cortex ovarien après ovariectomie unilatérale ou larges biopsies, sous coelioscopie ou mini-laparotomie.

Réutilisations possibles :

- Autogreffe ortho- ou hétérotopique en vue d'une conception naturelle ou d'une FIV